

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 4 octobre 2021

Président : Lakhdar TOUATI.

Vice-Président : Alain BARBIER.

Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER.

Membres : Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Gabriel FAVRE.

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

➡ MESSAGES TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 04 Octobre 2021 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 08,09 et 10 Octobre 2021. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 04 Octobre 2021 à 16 h jusqu'au Lundi 11 Octobre 2021 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 15,16 et 17 Octobre 2021. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 22,23 et 24 Octobre 2021.

➡ COORDONNEES FOOTCLUBS

Nous invitons les clubs à faire paraître les numéros de téléphones et adresses mails sur Footclub :

Des présidents

Des secrétaires ou correspondants

➡ CHAMPIONNATS 2021/2022

U17 D3 Bis, poule E : Villeurbanne ASA (532336) est remplacé par Exempt.

U15 D4, poule E : Villeurbanne ASA (532336) est remplacé par Exempt.

Vétérans, poule F : US Meyzieu 5 (504303) remplace AL Mions 5.
SCBTP (590385) remplace Exempt.

Vétérans, poule G : Cette poule disparaît.

Vétérans, poule D : Cette poule est reconstituée en une poule de 12 équipes (22 journées) avec :

AS Trollsport 5 (522542)

UGA Décines 5 (504671)

Villeurbanne ASA 5 (532336)

Villeurbanne Abanilla (536266)

Vaulx FC 5 (504723)

O St-Genis Laval 5 (520061)

FC Ste Foy 5 (523654)

Feyzin CBE 5 (504739)
FC Roule Mulatière 5 (518951)
USM Pierre Bénite 5 (521194)
FC Lyon 5 (505605)
FC Gerland 5 (533109)

➡ ATTESTATION D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

Attestation reçue : LYON OUEST FC (516533) / Stade des 2 AMANTS (693890301), Lyon 69009.

➡ PRÉSERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération. Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

➡ ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente**.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.

Les ententes de la saison 2020/2021 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.

Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

➡ CHAMPIONNAT SUPERVETERANS

Une nouvelle saison démarre et nous espérons vivement qu'elle se déroulera sans accroc !

La Commission SPORTIVE/COMPÉTITIONS souhaite savoir quels sont les clubs intéressés par ce championnat réservé aux plus de 50 ans (11 équipes en 2019/2020)

Merci de vous inscrire par mail auprès de la Commission avant le dimanche 19 septembre 2021 minuit.

Merci de transmettre sans délai à vos responsables VETERANS !

Voici un rappel des règles de ce nouveau championnat, accepté par le Comité Directeur, sur les **bases du règlement du foot diversifié à 8** avec les restrictions et aménagements suivants :

§ Tous les joueurs sont obligatoirement licenciés du DISTRICT

§ Jeu à 8 sur un demi-terrain, cages foot à 8

- § 2 fois 35 minutes de jeu (ou 3 x 20 si passage à des plateaux)
- § 8 joueurs plus 4 remplaçants
- § Autorisation de 3 joueurs par équipe entre 45 et 50 ans mais seulement 2 sur le terrain au même moment
- § Jeu le vendredi aux heures légales des VETERANS, 1 semaine sur 2 de leur calendrier officiel
- § Possibilité de rajouter des matchs amicaux officiellement déclarés pour ceux qui veulent jouer plus de matchs, sur la base du volontariat
- § Grande trêve entre les deux demi-saisons
- § Au niveau du jeu :
 - Pas de hors-jeu ni de tacle
 - 7 joueurs minimum sur le terrain
 - Tous les coups francs sont directs
 - Relances du gardien à la main
 - Si passe au gardien, pas de prise à la main ou CF indirect à 13m
 - Changements multiples autorisés
 - Touches à la main...

Les fondements de cette catégorie sont la convivialité, le respect, le fairplay, le plaisir, la sportivité...

➡ CHAMPIONNAT U20 INTERDISTRICTS

Au cours de la saison dernière la commission régionale de réforme et de suivi des championnats a été mise en place au sein de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes sous la responsabilité de notre président Arsène Meyer.

Dans le cadre des travaux de cette commission il a été décidé de **créer un championnat interdistricts en catégorie U20**, ceci afin de permettre à des jeunes appartenant à des districts n'ayant pas de compétition de ce niveau de pratiquer leur sport favori dans les championnats des districts voisins.

Ainsi, pour cette saison, une équipe du club de Rhône-Vallée (District de Drôme Ardèche) a été intégrée dans notre championnat U20 D2. Merci de votre compréhension et de l'excellent accueil que vous saurez, sans nul doute, leur réserver.

➡ FORFAITS

DATE	EQUIPE FORFAIT	AFFILIATION	CATEGORIE	NIVEAU	POULE	N° MATCH
26/09/2021	VILLEURBANNE ASA 2	532336	SENIORS	D3	A	23376473
02/10/2021	MONT LYONNAIS FOOT 2	560528	SENIORS	D4 BIS	G	24040138
02/10/2021	FC VAULX EN VELIN	504723	FEM U18	A 8	7	23941745
02/10/2021	J ST O GIVORS	547090	U17	D3	B	23381125
03/10/2021	LIMONEST DARDILLY ST DID 4	523650	SENIORS	D3	C	23376747
03/10/2021	FC PAYS VIENNOIS	581465	SENIORS	D3	F	23377139
03/10/2021	GRIGNY FC 2	549420	SENIORS	D4	E	23377803